

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025

Le mercredi 19 mars 2025 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 24 mars 2025 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

### A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27/01/2025.

3- Information : actualités de la CU Caen la mer.

4- Délibération : autorisation pour le remboursement de l'ASVP suite à l'achat de produits nécessaires à la destruction des nids de frelons asiatiques.

5- Délibération : tarif de location de la cuisine du Centre des animations de Rots à une diététicienne.

6- Délibération : achat de parts sociales à la coopérative ENERCOOP dans le cadre de la réinjection dans le réseau du surplus d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques de l'école maternelle.

7- Délibération : adhésion au groupement de commande « vérification périodique » CU Caen la mer.

### B- CIMETIÈRE

8- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l'acquisition de la parcelle BC 35 (Charretterie de la Grange aux Dîmes et terrain).

### C- RESSOURCES HUMAINES

9- Délibération : annulation de la délibération n°04-01-2025 concernant la participation exceptionnelle à l'E2SE pour le voyage à Oxford de l'alternante en charge de la communication.

10- Délibération : suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (9/35<sup>ème</sup>).

11- Délibération : approbation du tableau des emplois 2025.

### D- BUDGET - FISCALITÉ

12- Délibération : budget principal – approbation du CFU 2024, affectation du résultat de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025 et vote du budget primitif 2025.

13- Délibération : budget annexe lotissement rue Saint-germain – approbation du CFU 2024, affectation du résultat de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025 et vote du budget primitif 2025.

14- Délibération : dissolution du budget annexe lotissement rue Saint-germain.

15- Délibération : vote des taux d'imposition directs pour l'année 2025.

16- Délibération : attribution de la subvention au CCAS pour l'année 2025.

17- Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

18- Délibération : attribution des subventions aux Caisses des écoles pour l'année 2025 et approbation du financement d'un projet de sortie pédagogique pour l'école élémentaire.

### E- PROJETS STRUCTURANTS

19- Information : point sur le Centre d'animation Lasson-Rosel.

20- Délibération de principe : cession d'une partie de la parcelle BI 158.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars 2025 à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Étaient présents** : M. Michel BOURGUIGNON (en dehors des points 12a et 13a), M. Jacky BESNIER, Mme Laëtitia BLIN, Mme Aurore BRUAND, M. Ludovic BUON, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, M. Francis JULIEN, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU, M. Gérard VARLET.

**Absents excusés** : M. Michel BOURGUIGNON (pour le point 12a et 13a), Mme Coraline BARROIS, Véronique DELATROETTE, M. Paul DOUESNEL, M. Guillaume FORTIER, Mme Marianne PIERRE, Mme Joelle SOREL.

**Absents non excusés** : aucun.

**Pouvoirs** : Mme Coraline BARROIS à Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Véronique DELATROETTE à Mme Laëtitia BLIN, M. Paul DOUESNEL à M. Thomas PAULMIER, M. Guillaume FORTIER à M. Michel BOURGUIGNON, Mme Marianne PIERRE à M. Alain FAVRE et M. Joelle SOREL à Mme Stéphanie FAUTRAS.

#### 1-) **Désignation d'un secrétaire de séance.**

M. Alain DELHOMMEAU est désigné comme secrétaire de séance.

**2-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27/01/2025.****Contexte :**

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 27/01/2025 a été envoyé aux conseillers municipaux le 17/01/2025 pour connaître les éventuelles demandes de modification.

Pour faire suite aux réponses à cet envoi, les précisions suivantes ont été apportées :

- Point 8 (page 4) dans la partie « proposition » : il a été précisé qu'il fallait payer rapidement la cotisation à l'AIAE (Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi) pour permettre de verser dans les meilleurs délais les dernières rémunérations de la personne salariée de l'association.

**Proposition :** approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 27/01/2025.

**Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).**

**3-) Information : actualités de la CU Caen la mer.**

Aucun vote pour ce point.

**4-) Délibération : autorisation pour le remboursement de l'ASVP suite à l'achat de produits nécessaires à la destruction des nids de frelons asiatiques.****Contexte :**

L'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de la Commune de Rots a été obligé d'acheter, par ses propres moyens, des produits pour détruire en urgence des nids de frelons. La dépense s'est élevée à 649 €.

Sans cette notion d'urgence, cette dépense aurait dû être prise en charge directement par la Commune.

**Proposition :** autoriser le remboursement à l'ASVP de la Commune correspondant à 649 € de produits de destruction des nids de frelons.

**Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).**

**5-) Délibération : tarif de location de la cuisine du Centre des animations de Rots à une diététicienne.****Contexte :**

Mme Fatima SGHIRI, diététicienne qui exerce à la Maison de santé de Rots souhaite pouvoir utiliser la cuisine du Centre des Animations de Rots (CAR) pour proposer des cours de cuisine aux habitants de Rots.

Pour la première année, elle propose de payer une location de 50 € par jour.

Monsieur le Maire propose de lui louer cette cuisine au prix de 50 € par jour à partir du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 30 septembre 2025 puis 60 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025. Cette location aurait lieu 2 soirs par semaine. Elle serait responsable du nettoyage.

**Proposition :**

- autoriser la location de la cuisine du CAR deux fois par semaine à Mme Fatima SGHIRI, diététicienne, pour qu'elle puisse donner des cours de cuisine,
- fixer à 50 € par jour le tarif de cette location du 01/04/2025 au 30/09/2025,
- fixer à 60 € par jour le tarif de cette location à partir du 01/10/2025.

**Approbation du Conseil municipal, par 21 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Mme Laëtitia BLIN et Mme Véronique DELATROETTE).**

**6-) Délibération : achat de parts sociales à la coopérative ENERCOOP dans le cadre de la réinjection dans le réseau du surplus d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques de l'école maternelle.****Contexte :**

Pour que la coopérative de fourniture d'énergie ENERCOOP puisse racheter le surplus d'énergie produit par les panneaux photovoltaïques, la Commune doit participer au capital de la coopérative en versant 200 € correspondant à 2 parts sociales.

**Proposition :**

- participer à hauteur de 200 € correspondants à 2 parts sociales, au capital de la SCIC à capital variable ENERCOOP Normandie,
- autoriser la Commune de Rots à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à la prise de participation de la mairie dans la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) SA ENERCOOP Normandie,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).**

**7-) Délibération : adhésion au groupement de commande « vérification périodique » CU Caen la mer.**Contexte :

Il est proposé au Conseil municipal de participer au marché public « vérifications périodiques » de la CU Caen la mer. Le marché a pour objet de procéder aux vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine (Établissements Recevant du Public et Établissements Recevant des Travailleurs) : appareils de levage, ascenseurs & monte-charge, installation de gaz, installation de chaufferie, installation électrique, paratonnerres, système de mise en sécurité incendie (SSI), équipement de travail – levage, stop-chute des équipements de basket-ball, ligne de vie et points d’ancrage, systèmes de climatisation.

Le marché durera 1 an et sera renouvelable 2 fois. Il débutera à la date de notification à l’entreprise.

Proposition :

- acter que la participation à la consultation engage la Commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues,
- approuver l’expression des besoins de la Commune présentés,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l’ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**8-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l’acquisition de la parcelle BC 35 (Charretterie de la Grange aux Dîmes et terrain).**Contexte :

Le plan local d’urbanisme de la commune prévoit un emplacement réservé (RO 5) au bénéfice de la commune sur la parcelle cadastrée section BC n° 35 (222 m<sup>2</sup>), constituée d’une maison et d’un terrain situés 3bis rue de la Grange aux Dîmes, « pour la création d’aires de stationnement et d’aménagement paysagers entre les emprises publiques de la grange aux dîmes et extension du cimetière ».

En juin 2023, une déclaration d’intention d’aliéner avait été transmise au prix de 240 000 € suite à la signature d’un compromis de vente mais la commune n’avait pas souhaité exercer son droit de préemption.

Le bien étant concerné par un emplacement réservé, les propriétaires ont exercé leur droit de mise en demeure d’acquisition auprès de la commune, en janvier 2024, au prix de 180 000 €. Après plusieurs demandes, la commune a obtenu la visite du bien afin de le faire estimer par les Domaines pour un prix de 148 000 € avec marge d’appréciation de 10%.

Les négociations ont permis il y a quelques semaines de trouver un accord pour une vente à 160 000 €.

Proposition :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec les propriétaires (Consorts GUIGNANS – SIDANER) au prix de 160 000 € net vendeur,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l’acte de vente,
- dire que les frais de notaire sont à la charge de la Commune,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 1 contre (Mme Véronique DELATROETTE) et 0 abstention.

**9-) Délibération : annulation de la délibération n°04-01-2025 concernant la participation exceptionnelle à l’E2SE pour le voyage à Oxford de l’alternante en charge de la communication.**Contexte :

Par courrier du 18/02/2025, le Préfet demande que la délibération n°04-01-2025 concernant la participation exceptionnelle de 1 600 € à l’E2SE pour le voyage à Oxford de l’alternante en charge de la communication soit annulée car elle ne s’apparente pas à un module de formation indispensable à l’alternante mais davantage à une expérience de vie étudiante à l’international.

Proposition : annuler la délibération n°04-01-2025.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**10-) Délibération : suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (9/35ème).**

Contexte :

Il a été constaté un besoin de renfort en entretien au sein de l'équipe périscolaire sur le temps de la restauration scolaire. En parallèle, la trésorerie impose à la Commune d'inclure les recettes de location des salles des fêtes de Secqueville-en-Bessin et Lasson dans la régie de recette de la location du centre d'animations de Rots, déjà existante, sur laquelle une régisseuse est déjà nommée.

Comme validé à l'unanimité par la Commission RH du 17 mai 2024, l'agent titulaire de la fonction publique en charge des locations de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin ainsi que de l'entretien des mairies et salles des fêtes de Secqueville-en-Bessin et Lasson a été affecté aux services périscolaires en octobre 2024.

Son emploi précédent est maintenant vacant et inutile. Il est nécessaire de le supprimer.

Proposition :

- supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (9/35<sup>e</sup>) à compter du 24/03/2025,
- modifier le tableau des emplois en conséquence.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**11-) Délibération : approbation du tableau des emplois 2025.**

Contexte :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal doit, comme chaque année, approuver le tableau des emplois de la Commune.

Après présentation du tableau des emplois à jour, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le tableau des emplois 2025.

Proposition : approuver le tableau des emplois 2025.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**12-) Délibération : budget principal – approbation du CFU 2024, affectation du résultat de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025 et vote du budget primitif 2025.**

a) Approbation du CFU 2024.

*Monsieur le Maire quitte la salle.*

Contexte :

Désormais, les traditionnels Compte de gestion et Compte administratif sont remplacés par un seul document dénommé CFU (Compte Financier Unique) dans lequel on trouve dépenses et recettes réelles de l'année.

Le CFU 2024 est ainsi présenté :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	6 219 074,02 €	2 468 620,63 €	3 560 549,02 €	3 428 226,87 €
Recettes	7 158 164,34 €	3 361 604,34 €	3 560 549,02 €	3 788 669,14 €
Déficit/Excédent		892 983,71 €		360 442,27 €
Résultat cumulé de l'exercice	1 253 425,98 €			
Résultat de 2023 reporté		- 483 648,25 €		1 023 358,02 €
Résultat global de 2024		409 335,46 €		1 383 800,29 €
Résultat cumulé	1 793 135,75 €			

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 326 602,63 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 003 385,10 €
Résultat des restes à réaliser	- 323 217,53 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	86 117,03 €

Proposition :

- approuver le CFU 2024 du budget principal,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du Conseil municipal par 21 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

*Monsieur le Maire reprend sa place.*

b) Affectation de résultat de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025.

Contexte :

Les résultats comptables de l'année 2024 permettent de déterminer l'affectation de résultat suivante :

Résultat de clôture cumulé	
Excédent de fonctionnement	1 383 800,29 €
Excédent d'investissement	409 335,46 €
Restes à réaliser recettes	1 003 385,10 €
Restes à réaliser dépenses	1 326 602,63 €
Décision d'affectation du résultat sur le budget principal 2023	
Excédent d'investissement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Recettes de fonctionnement (compte 002)	1 383 800,29 €
Recettes d'investissement (compte 001)	409 335,46 €

Proposition : approuver l'affectation de résultat de l'exercice 2024 sur celui de 2025.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

c) Vote du budget primitif 2025.

Contexte :

Le budget primitif du budget principal pour l'année 2025 est présenté avec les totaux suivants par sections :

- Section de fonctionnement :
  - o Dépenses : 3 440 060,13 €
  - o Recettes : 3 988 524,47 €
- Section d'investissement :
  - o Dépenses : 3 763 592,10 €
  - o Recettes : 3 763 592,10 €

Après l'examen des comptes par le Conseil municipal, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer.

Proposition : approuver le budget primitif 2025 du budget principal en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

Approbation du Conseil municipal par 20 voix pour, 2 contre (Mme Coraline BARROIS et Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE) et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**13-) Délibération : budget annexe lotissement rue Saint-germain – approbation du CFU 2024, affectation du résultat de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025 et vote du budget primitif 2025.**

a) Approbation du CFU 2024.

*Monsieur le Maire quitte la salle.*

Contexte :

Le CFU 2024 est ainsi présenté :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	632 310.00 €	325 188.00 €	614 244.00 €	614 244.00 €
Recettes	632 310.00 €	289 056.00 €	614 244.00 €	596 178.00 €
Déficit/Excédent		- 325 188.00 €		- 18 066.00 €
Résultat cumulé de l'exercice			- 343 254.00 €	
Résultat de 2023 reporté		0.00 €		- 289 056.00 €
Résultat global de 2024		- 18 066.00 €		- 325 188.00 €
Résultat cumulé				

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0.00 €
Résultat des restes à réaliser	0.00 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	0.00 €

Proposition :

- approuver le CFU 2024 du budget annexe lotissement rue Saint-Germain,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du Conseil municipal par 21 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).  
*Monsieur le Maire reprend sa place.*

b) Affectation de résultat de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025.

Contexte :

Les résultats comptables de l'année 2024 permettent de déterminer l'affectation de résultat suivante :

Résultat de clôture cumulé	
Déficit de fonctionnement	18 066.00 €
Déficit d'investissement	325 188.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €
Décision d'affectation du résultat sur le budget principal 2023	
Excédent d'investissement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Dépenses de fonctionnement (compte 002)	18 066.00 €
Dépenses d'investissement (compte 001)	325 188.00 €

Proposition : approuver l'affectation de résultat de l'exercice 2024 sur celui de 2025.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

c) Vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif du budget annexe lotissement rue Saint-Germain pour l'année 2025 est présenté avec les totaux suivants par sections :

- Section de fonctionnement :
  - o Dépenses : 343 254.00 €
  - o Recettes : 343 254.00 €
- Section d'investissement :
  - o Dépenses : 325 188.00 €
  - o Recettes : 325 188.00 €

Proposition : approuver le budget primitif 2025 du budget annexe lotissement rue Saint-Germain en équilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**14-) Délibération : dissolution du budget annexe lotissement rue Saint-germain.**

Contexte :

Le budget annexe lotissement rue Saint-Germain a été créé pour les travaux d'aménagement de plusieurs lots dans le bas de la parcelle BI 158 près du lotissement du Domaine du Parc. Les travaux n'ont pas encore eu lieu.

Étant donné que l'opération n'est pas très importante, il est possible de la réaliser à partir du budget principal.

Pour le moment ce budget est déficitaire de 343 254.00 €. Pour plus de visibilité comptable, Monsieur le Maire propose de le clôturer et de reporter son déficit sur le budget principal.

Proposition :

- autoriser Monsieur le Maire à clôturer le budget annexe lotissement rue Saint-Germain,
- dire que le déficit de 343 254.00 € sera transféré sur le budget principal.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**15-) Délibération : vote des taux d'imposition directs pour l'année 2025.**

Contexte :

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés pour l'année 2024.

Type de Taxe	Bases prév 2025	Taux 2024	Taux 2025	Produit 2025
T.F.B.	3 882 000 €	46.15 %	46.15 %	1 791 543 €
T.F.N.B.	242 000 €	27,85 %	27.85 %	67 620 €
T.H.	88 600 €	10.69 %	10.69%	9 471 €
				1 868 634 €

Proposition : fixer les taux d'imposition directs présentés ci-dessus.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**16-) Délibération : attribution de la subvention au CCAS pour l'année 2025.**

Contexte :

Cette année le C.C.A.S. demande 19 000 € de subvention à la Commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'attribuer 19 000 € de subvention au C.C.A.S.

Proposition : autoriser le versement de 19 000 € au CCAS de Rots au titre de la subvention 2025.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**17-) Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.**

Contexte :

Monsieur Jacky BESNIER, adjoint au Maire en charge des associations propose les attributions de subventions suivantes :

	Subv 2023	Subv 2024	Demande 2025	Propositions 2025
ABORTT	1 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
ACCR (cocktail culture)	1 700,00 €	500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €
ADMR	3 000,00 €	3 000,00 €	3 200,00 €	3 000,00 €
Aïkido Bayeux	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Anciens Combattants	300,00 €	500,00 €	400,00 €	400,00 €
APE Les Petits Roseaux	1 000,00 €	1 000,00 €	2 400,00 €	2 000,00 €
Art'Osé (Patrimoine Secq Rots Lasson)	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
ASBO Basket	1 100,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Assoc. Multi-activités AMAC Lasson Rosel	500,00 €	700,00 €	900,00 €	900,00 €
Assoc. Rendez-vous 44 RDV44	5 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
avant-garde Caennaise (Judo)	985,00 €	1 000,00 €	1 063,00 €	1 000,00 €
BMA Bessin Moto Anciennes SEB	0,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €
Bob Badminton	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Club Brettévillais de savate Boxe Française	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Club de l'amitié	300,00 €	300,00 €	800,00 €	800,00 €
Collège de Creully	210,00 €	0,00 €		200,00 €
Comité Fêtes Lasson / Rosel	700,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Comité Juno	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Comité Loisirs Secq	400,00 €	400,00 €	700,00 €	600,00 €
Ecole de Karaté de Rots	1 000,00 €	1 000,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €
Entr'L Rots	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Etoile cycliste St Vigorienne			75,00 €	50,00 €
Gymnastique club de Rots	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
HASTING football club	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
Jumelage Lasson / Rosel	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Jumelage Rots St Cyr	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Monte en l'air (escalade)	1 500,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
Mue Sique	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Muse (La) ou Foulées de la Mue	1 500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Palace	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Roscanta (chorale)	300,00 €	300,00 €	717,00 €	710,00 €
Rots Cyclo	100,00 €	100,00 €	250,00 €	250,00 €
SMA Boutchou	35 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Souliers de la Mue (Les)	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 005,00 €</b>	<b>68 160,00 €</b>	<b>68 215,00 €</b>	<b>66 020,00 €</b>

Proposition : attribuer les propositions de subvention présentées ci-dessus.

Monsieur Jacky BESNIER quitte la salle.

Pour la proposition de subvention à l'association Jumelage Rots-Saint Cyr : approbation du Conseil municipal par 21 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

Monsieur Jacky BESNIER reprend sa place.

Pour la proposition de subvention à l'association AMAC Lasson-Rosel : approbation du Conseil municipal par 21 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Mme Véronique DELATROETTE et Mme Annie LAGARDE).

Pour les autres propositions : approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**18-) Délibération : attribution des subventions aux Caisses des écoles pour l'année 2025 et approbation du financement d'un projet de sortie pédagogique pour l'école élémentaire.**

Contexte :

Tous les ans, la Commune attribue une subvention à la caisse de l'école maternelle et à celle de l'école élémentaire pour les aider à organiser des sorties.

Comme l'année dernière, il est proposé d'attribuer 23 € par élève. D'après le Conseil d'école qui a eu lieu le 17/10/2024, les effectifs actuels sont les suivants :

- École maternelle : 74 élèves
- École élémentaire : 142 élèves

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- École maternelle : 1 702 €
- École élémentaire : 3 266 €

Pour l'école élémentaire, une subvention supplémentaire de 1 000 € est demandée pour une sortie classe découverte sport et nature.

Proposition : attribuer 1 702 € à la caisse de l'école maternelle, 3 266 € à celle de l'école élémentaire et une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la caisse de l'école élémentaire pour la sortie classe découverte et nature.

Approbation du Conseil municipal par 23 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

**19-) Information : point sur le Centre d'animation Lasson-Rosel.**

Aucun vote pour ce point.

**20-) Délibération de principe : cession d'une partie de la parcelle BI 158.**

Aucun vote pour ce point.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures et huit minutes.**